

## Les faits

Le 4 octobre 2005, le GEIPAN est alerté par un gendarme de l'aéroport de Blagnac qui a vu un phénomène curieux se déplacer en bout de la piste 32 qu'il ne sait pas expliquer. Compte tenu de la narration faite, de la sensibilité de la zone et de la proximité du site, il est décidé de se rendre sur place le vendredi 7 octobre à 8h.

## Interview du témoin

### Narration libre

Le jeudi 29 septembre 2005 à 16h55, j'étais en patrouille en voiture à l'extrémité de la piste 32. Je me suis arrêté pour téléphoner

Tout à coup, mon regard a été attiré par un scintillement métallique entre le hangar du CEV et celui de l'aviation civile... à 2 doigts au-dessus des toitures du hangar....Cela avait une forme de voile canard ... un boomerang avec un angle plus serré ... avec un mouvement pendulaire ..... je le voyais bien car il ressortait parfaitement sur les nuages car le ciel était très chargé ... gris plomb...puis c'est parti vers la droite avec une vitesse modérée .... je me suis dit que c'était un cerf volant ou un modèle réduit radiocommandé .... A partir de la grue c'est parti en éloignement très rapidement et je l'ai perdu de vue au niveau du silo Malet..... Je me suis dit que ça allait beaucoup trop vite pour un cerf volant ou un modèle réduit... En plus la portée d'une radiocommande m'a paru insuffisante pour cette distance. En tout cela n'a pas duré plus de 40 secondes.

J'ai appelé la tour pour leur demander s'ils avaient vu quelque chose mais la réponse a été négative, ni visuellement, ni au radar.... A mon retour, j'en ai parlé aux collègues qui ont bien ri et m'on dit d'arrêter de boire et de fumer ... ça m'est égal je sais ce que j'ai vu... Je ne sais pas ce que c'est mais cela n'avait rien à faire là compte tenu des restrictions de survol autour de l'aéroport.

### Précisions apportées par le questionnaire

- Je ne peux pas préciser si le phénomène est apparu dès le début de l'observation ou s'il était déjà présent
- Il m'est impossible de préciser la distance du phénomène
- La taille apparente est de la moitié d'un doigt tendu à bout de bras ou la moitié de la distance entre les 2 lumières sur le toit du hangar de l'aviation civile.
- La couleur était bleue métallisée (alu anodisé) Sélection par le témoin des nuances Pantone 279 – 285
- Reconstitution de la trajectoire : stationnaire pendulaire pendant 10 s, puis 30s de mouvement jusqu'à perte de vue avec accélération à partir de la grue. Trajectoire horizontale. Mais je ne peux pas préciser si l'impression de vitesse est due à une trajectoire en éloignement.

### Personnalité du témoin

Gendarme affecté à l'aéroport (GTA). A fait des études de Sciences Po et prépare une licence d'histoire

Ne s'intéresse pas à la SF, pas d'attente particulière

Pense qu'on n'est probablement pas seul dans l'univers mais cela ne le préoccupe pas vraiment et reste assez cartésien (je suis plus près de Descartes que de Wells...)

Le réflexe de curiosité active et le désir de savoir s'expliquent sans doute d'abord professionnellement compte tenu de sa mission de sécurité.

J'ai une très bonne vision de loin, je suis hypermétrope

### **Documents annexes**

Plans de l'aéroport

Contacts CEV :

### **Mini enquête**

Relevé des 3 azimuths correspondant au 3 points remarquables de la trajectoire :

- position stationnaire : 24°
- changement de vitesse (repère grue) 80°
- perte de vue 130°
- site de visée constant : 24°

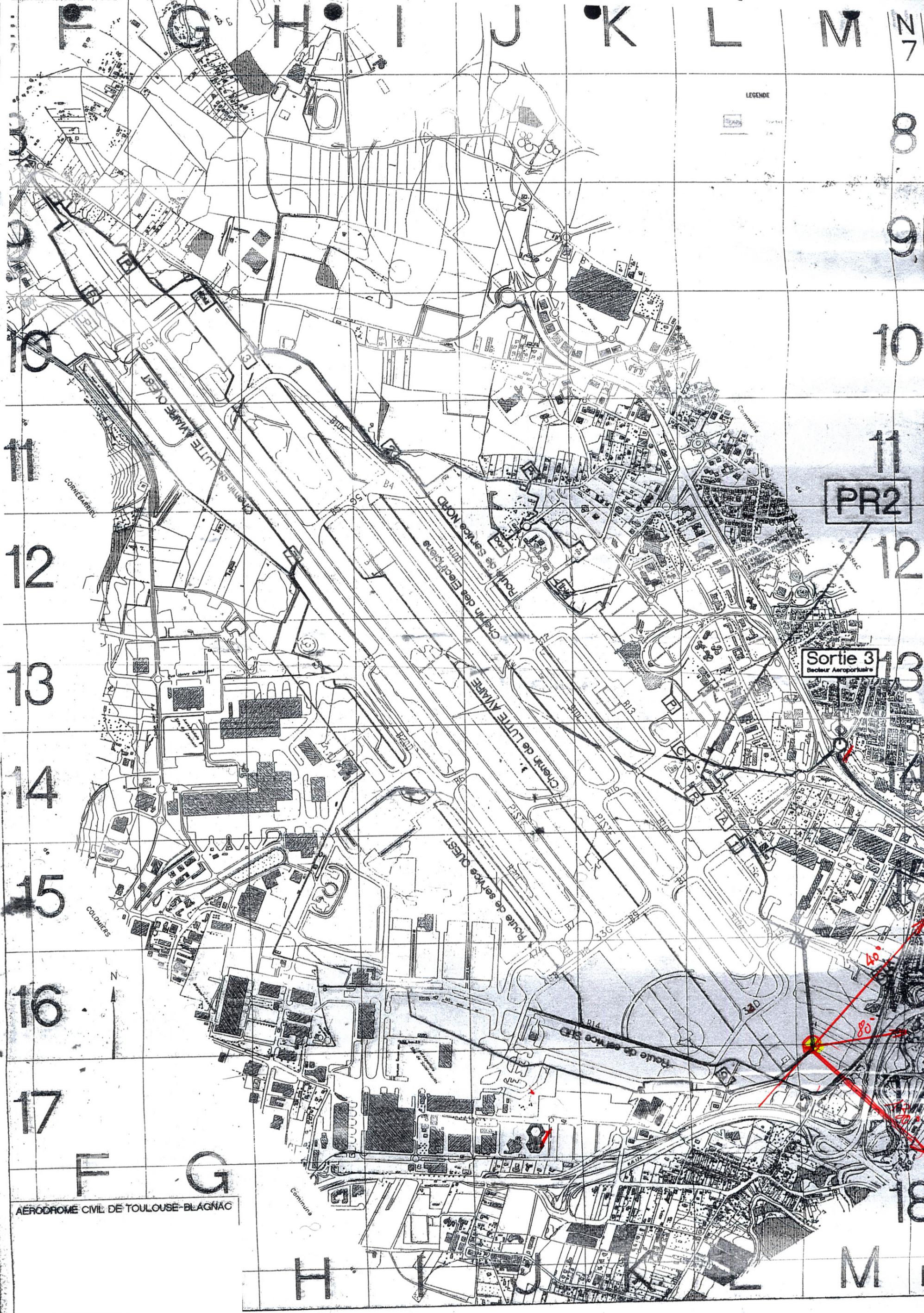
Prise de photo panoramique et report de la trajectoire

Dépôt d'un questionnaire au témoin

Le CEV contacté confirme d'une part qu'il n'a fait voler aucun engin quelque'il soit et d'autre part que le personnel n'a rien signalé, mais il faut dire qu'il n'y a pas d'essai en cette période et que le personnel quitte le travail à 16h30. Il y avait donc très peu de monde au CEV à 16h55







PR2

Sortie 3  
Secteur Aéroportuaire

AÉRODROME CIVIL DE TOULOUSE-BLAGNAC

LEGENDE

N

---

**De:** Passot Xavier  
**Envoyé:** mercredi 19 octobre 2011 15:34  
**À:**  
**Objet:** Cas aero Blagnac 29/09/2005

Ce cas, non numérisé, n'a pas vraiment de raison d'être classé AERO : c'est une observation depuis le sol d'un engin volant, comme bcp d'autres cas.

Voici mes conclusions :

La lecture du rapport laisse une impression de grande crédibilité : l'observation est soigneusement décrite en termes précis et objectifs ; on reconnaît le professionnalisme du témoin.

Les faits relatés présentent un caractère d'étrangeté moyen : bien que cet engin n'ait a priori rien eu à faire par ici, ses performances restent compatibles d'un engin télécommandé, certes de hautes performances. Le déplacement pendulaire observé en début d'observation a pu être face au vent, alors que le déplacement rapide était dans sens du vent.

La description fait penser à certains modèles de drones, très peu répandus à cette époque.



Néanmoins, comme le témoignage est ancien, il n'est pas possible de vérifier cette hypothèse. Le classement "C" est affecté à ce cas, avec l'hypothèse "drone" insuffisamment consolidée.

**Xavier PASSOT**  
**CNES DCT/DA GEIPAN**  
18 avenue Edouard Belin 31401 Toulouse Cedex 9 France  
tel : 05 61 27 39 18 fax : 05 61 28 16 17  
<http://www.cnes-geipan.fr/>